

Compte rendu Conseil Municipal du 26 février 2016

Début de séance 20 h

Présents :

M. MAZAT Roger, M. PEMEANT Joannes, Mme BRUN Patricia, M. ROUVEYROL François, Mme LOGEROT Laurence, M. MOINS Christophe, M. CHAUTARD Laurent, Mme ROUSSELLE Véronique, M. AVENAS Pierre, M. ROURE Paul-Henri et Mme BUISSON Elisabeth.

Procuration :

Mme OLIVEIRA DOS REIS Marie-Christine à M. ROUVEYROL François,
Mme DEJOURS Dominique à M. MOINS Christophe,
Mme CIVIALE Micheline à Mme BRUN Patricia,
M. BLANC Claude à M. PEMEANT Joannes.

Secrétaires de séance : Patricia BRUN et Laurence LOGEROT

Les élus approuvent le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2016

1-Ardèche Habitat

Ardèche Habitat souhaite vendre les appartements du Manoulier, pour cela les voiries et réseaux doivent être rétrocédés à la Commune. Les frais resteront à la charge d'Ardèche Habitat. Vote à l'unanimité.

2-Modification des statuts du SIVU

Le syndicat qui s'est réuni le 2 décembre 2015 souhaite modifier ses statuts afin de permettre à d'autres communes de pouvoir y adhérer, cependant le rayon ne devra pas dépasser 50 kms du siège. Vote à l'unanimité.

3-Indemnité du Maire

L'indemnité du Maire est fixée au taux plafond à compter du 1^{er} janvier 2016, celle-ci doit nécessiter une délibération afin d'acter, car M. MAZAT refuse de la prendre au taux plein. Cela représente 40% de l'indice 1015. Vote à l'unanimité

4-Contrat de maintenance

Le panneau lumineux de la société ACE n'étant plus sous garantie, la question se pose pour le contrat d'entretien qui s'élèverait à 1300€/an. Avant de signer celui-ci Christophe Moins va se renseigner vers d'autres prestataires.

5-Surveillant de baignade

Beaucoup de candidature, la commission (personnel) devrait se réunir sans tarder pour choisir au moins trois candidats. La commune est toujours en attente de la signature de la troisième copropriétaire de la plage.

6-Terrain Champelovier

M. MAZAT a rencontré Messieurs CHAMPELOVIER pour le terrain qu'ils possèdent au Moulinon que la Commune souhaitait acquérir, cependant malgré le prix négocié, celui-ci reste encore trop élevé (de 70€ m² à 52€ m²). De plus pour l'instant nous n'en avons plus l'utilité.

Mme ROUSSELLE précise qu'une étude est menée par la CAPCA pour envisager une réhabilitation aux abords du Moulinon. Circulation et parkings.

Questions diverses :

Une place à mobilité réduite sur le parking de la Mairie sera supprimée. Si toutefois l'arrêté n'était pas accepté, celle-ci sera déplacée.

ERDF refuse l'implantation du transformateur de Terre Adélice à l'emplacement initialement prévu (à côté de l'abri bus du Moulinon) car ils ne sont pas propriétaires. Celui-ci pourrait être implanté sur un emplacement appartenant à la CAPCA.

Afin de sécuriser le virage de la Croix, un enrochement doit être fait, M. et Mme SPATICO proposent de céder pour l'euro symbolique 3 parcelles leur appartenant, ce qui représente 755m². Vote à l'unanimité.

Johanne TETE est la seule candidate intéressée pour prendre la gérance de la Guinguette de la Plage, il pourrait y avoir l'association du même nom pour les animations. Un bail lui sera proposé de 1 an renouvelable au prix de 1000€ par mois. Sous réserve : en attente toujours de la réponse positive de la Copropriétaire de la Plage. Vote à l'unanimité.

Paul-Henri ROURE demande l'avancement du lampadaire cassé lors du rallye. C'est réglé. Celui-ci sera remplacé par le SDE07.

Une remarque est faite concernant M. ORGERIT, il serait fort souhaitable que celui-ci débarrasse les abords des abattoirs.

Suite au départ à la retraite et la vente de son commerce, M. Jean-Marc SUCHIER, invite les membres du conseil à un pot de départ, il en profitera pour leur présenter Maguy Marze, la nouvelle commerçante.

Fin du conseil municipal à 21h40